Par conséquent, il paraît bien difficile d'hésiter à reconnaître dans nos martyrs canadiens de véritables martyrs, à la fois dans le sens matériel et dans le sens formel du mot, et ayant droit aux honneurs de la canonisation.

Notre thèse est donc celle-ci: En vertu seulement des griefs politiques et nationaux que pouvaient avoir les Iroquois, en général, contre les Français et les alliés des Hurons, ils auraient continué à traiter les missionnaires prisonniers comme ils avaient traité Etienne Brulé, comme ils avaient traité d'abord le Père Jogues et René Goupil, comme ils avaient traité Guillaume Couture, comme ils avaient traité le Père Bressani, les torturant sans doute à la façon ordinaire et les réduisant en esclavage, mais se gardant bien de les mettre à mort. S'ils en mirent huit à mort avec les tortures spéciales que l'on a vues, c'est évidemment que le fanatisme religieux s'est mis de la partie; et ce fanatisme religieux, nous savons positivement qu'il existait; nous savons même d'où il venait: il venait des instigations perfides et diaboliques des Hurons apostats et des Hollandais protestants.

Dans une lettre au père Boutard, à Bourges, le Père Garnier,

parlant des Pères Brébeuf et Lalemant, disait :

Il faut que je vous fasse participant d'une nouvelle de ce pays qui est de grande consolation. C'est qu'il a plu à Notre-Seigneur donner la couronne de martyrs à deux de nos Pères, savoir : au Père Jean de Brébeuf et au Père Gabriel Lalemant. Ils n'ont pas été fait mourir par un tyran qui persécutât l'Eglise, comme faisaient les anciens tyrans. Mais nous les appelons martyrs, parce que les ennemis de nos Hurons leur ont fait beaucoup endurer en dérision de notre sainte foi.

Euphémisme admirable, puisqu'on leur a fait endurer la mort! Les évêques des Etats-Unis au toisième Concile général de Baltimore, en 1894, et les évêques du Canada, au troisième Concile provincial de Québec, ont adressé à Rome une supplique, un postulatum en faveur de la béatification des Pères Jogues, Brébeuf, Lalemaut, Goupil, etc. Espérons que des vœux si nobles, si légitimes et partis de si haut, des vœux d'ailleurs si conformes aux désirs de tous les catholiques de l'Amérique du Nord, seront entendus comme ils le méritent. La cause de béatification, conduite à Québec depuis une couple d'années, est enfin introduite en cour de Rome. Ad majorem Dei gloriam! Tous ces hommes, par l'extraordinaire sainteté de leur vie, indépendamment de leur martyre, paraissent doublement dignes d'être béatifiés et canonisés.